REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE FORBACH

Commune
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING
03 87 99 15 20
03 87 99 21 85
contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL
n°36/2026
portant réglementation de la circulation routière
et le stationnement

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la loi du 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-4,
VU le Code de la Route, et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, et R411-25,
VU l'Arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ; livre I,
VU l'article R610-5 du Code Pénal,
VU la demande de la société HEHN élagage mandatée par la commune pour effectuer les travaux d'élagage et de défrichage ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue de l'Eglise du N° 16 au N°24 le 4 juin 2026, pour des travaux d'élagage et de défrichage ;

ARRETE :

Article 1er - En raison de travaux d'élagage et de défrichage prévus le 4 juin 2026, rue de l'Eglise du N° 16 au N°24, et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société HEHN élagage, chargée d'effectuer les travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Article 2 - Pour l'exécution des travaux susvisés du N°16 au 24 rue de l'Eglise, la circulation se fera alternativement par demi-largeur de chaussée de manière manuelle, pour la durée des travaux. Le stationnement sera interdit au droit du chantier. La circulation des piétons se fera sur le trottoir d'en face (côté impair).

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par des panneaux de signalisation réglementaire.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- L'intéressé + HEHN élagage
- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 20 mai 2026.

Le Maire,
Jean-Claude HEHN

MAIRIE D'ALSTING 57515